



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAA INDRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°36-2017-041

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2017

# Sommaire

## Préfecture de l'Indre

36-2017-07-10-004 - ARRETE réglementant la vente de produits chimiques, inflammables ou explosifs et la distribution et la vente à emporter de carburants sur le territoire de Châteauroux-Métropole et la ville d'Issoudun du jeudi 13 juillet (0h) au lundi 17 juillet (0 h) 2017 (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre

36-2017-07-10-004

ARRETE réglementant la vente de produits chimiques,  
inflammables ou explosifs et la distribution et la vente à  
emporter de carburants sur le territoire de  
Châteauroux-Métropole et la ville d'Issoudun du jeudi 13  
juillet (0h) au lundi 17 juillet (0 h) 2017



Les détaillants, gérants et exploitants de stations services, notamment celles disposant d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, doivent prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

**Article 3 :** Ces mesures s'appliqueront à compter du **jeudi 13 juillet (0h) au lundi 17 juillet (0 h) 2017.**

**Article 4 :** Mme la directrice des sécurités et de la représentation de l'Etat, M. le Directeur départemental de la sécurité publique, Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, mis en ligne sur le site internet de la préfecture et communiqué à Mme la sous-préfète d'Issoudun.

Pour le Préfet

Seymour MORSY